

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2021

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par
Mme Vanceunebrock, rapporteure

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« revendiquée »

les mots :

« , vraie ou supposée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'ensemble du texte, l'expression "identité de genre, vraie ou supposée" semble préférable.